ACADÉMIE DE NANTES
Liberté Égalité Fraternité

LYCEE PROFESSIONNEL FUNAY HÉLÈNE BOUCHER LE MANS

Note à l'attention des élèves et familles

Comment postuler pour le BAC PRO Métiers de la sécurité pour la rentrée 2024

Procédure pour postuler

1 : Le dossier d'inscription :

I. Le télécharger sur le site du lycée FUNAY HELENE BOUCHER : https://funay-boucher.paysdelaloire.e-lyco.fr/presentation/formations-et-diplomes/bac-pro-metiers-de-la-securite/

II. Compléter le DOSSIER NUMERIQUE uniquement la partie réservée à la famille **(pages 2,3) et l'adresser à votre établissement actuel**, avant le **vendredi 9 avril 2024.**

III. L'établissement actuel du candidat complète **(la page 4)** et envoie le dossier avec les pièces justificatives à l'**établissement choisi par le candidat avant** le **jeudi 11 Avril 2024.**

2 : Etude du dossier de candidature : ADMISSIBILITE

I. Première sélection **étude du dossier de candidature** ; diffusion des résultats à partir du **vendredi 19 avril 2024.**
II. ADMIS ;
III. REFUSE (effectuer d'autres choix d'orientation) ;

3 : Mises en situations professionnelles : ADMISSION

I. Deuxième sélection pour les élèves admis convocation à une journée pour un entretien le **lundi 13 mai ou mardi 14 mai 2024** au lycée.
II. Epreuve : – **Entretien avec un jury de professionnels** ;

4 : Admission :

I. **Diffusion des résultats** **le lundi 27 mai 2024.**
II. ADMIS
III. LISTE ATTENTE
IV. REFUSE

5 : Validation :

I. Les candidats ADMIS en liste principale ou supplémentaire confirme leur admission ou leur souhait de garder leur place en liste d'attente :

II. **Si le candidat accède à l'application téléservice affectation (TAS)** https://teleservices.ac-nantes.fr/ : il saisit son voeu seconde professionnelle métiers de la sécurité du lycée choisi en rang 1 entre le **mardi 21 mai et le 7 juin 2024.**

III. **Si le candidat n'accède pas à l'application téléservice affectation** : il renseigne **la fiche de vœu (palier 3ème ou palier seconde)** puis la remet à **son établissement actuel**. C'est l'établissement d'origine de l'élève qui se charge de saisir le voeu entre le **mardi 21 mai et le 7 juin 2024.**

IV. Si vous êtes refusé, vous formulez d'autres choix de formation et ce jusqu'à 10 vœux au plus tard le **vendredi 7 juin dernier délai**.

V. Si votre **candidature est retenue** en liste principale, vous recevrez à partir **du jeudi 27 juin une convocation** pour **une inscription administrative** dans l'établissement.